



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 96676

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le suicide chez les adultes. En 2003, 10 664 décès par suicide ont été identifiés en France (7 943 hommes et 2 721 femmes), soit autant que l'année précédente, selon une étude publiée par les services statistiques du ministère de la santé. Il s'agit de données encore provisoires établies sur la base des certificats de décès ; mais de 20 % à 25 % des suicides ne seraient pas répertoriés comme tels, ce qui porterait en fait leur nombre aux alentours de 13 000. Les 35-44 ans et les 45-54 ans sont les classes d'âge les plus touchées, avec, pour chacune, près de 2 200 décès par suicide identifiés en 2002. Les suicides masculins représentent près de 80 % de l'ensemble des suicides chez les 15-24 ans et les 25-34 ans, alors que les suicides féminins constituent près du tiers des suicides parmi les 55-64 ans. Si le décès par suicide concerne surtout les hommes, les tentatives sont majoritairement le fait des femmes, surtout jeunes. Le taux de suicide croît fortement avec l'âge et atteint son maxima chez les hommes de 85 ans et plus ; sur 100 000 hommes de cet âge, 124 se sont suicidés en 2002. Le taux de décès par suicide des hommes est ainsi dix fois plus élevé après 84 ans qu'entre 15 et 24 ans. En effet, pour 100 000 jeunes de 15-24 ans, on a enregistré douze décès par suicide en 2002. Les décès étant rares à cet âge, le suicide représente néanmoins la 2^e cause de mortalité (14 % des décès en 2002) après les accidents de transport. Tous âges confondus, la pendaison est le mode de suicide le plus fréquent (45 % en 2002), suivi par l'utilisation d'une arme à feu (16 %) et l'intoxication (15 %). Environ 8 % des adultes déclarent avoir fait une tentative de suicide au cours de leur vie. Au total quelque 195 000 tentatives de suicide seraient prises en charge chaque année par le système de soins. S'inquiétant de la quasi-indifférence de la société face à ce phénomène, le président de l'Union nationale pour la prévention du suicide (UNPS), Michel Debout, avait fin janvier préconisé des mesures ciblées à destination des adultes. La tentation suicidaire, avait-il résumé, intervient souvent lorsque la personne est dans une situation de rupture : licenciement, divorce, surendettement ou deuil. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir s'il envisage de mettre en oeuvre des mesures ciblées pour les adultes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96676

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6128